

Madame, Monsieur,

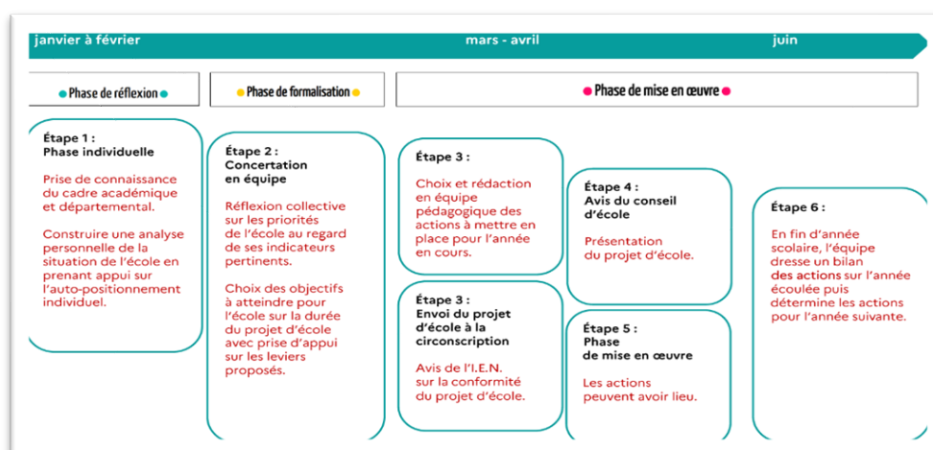
A l'aube de cette nouvelle année 2021, l'équipe de circonscription et moi-même souhaitons vous apporter tous nos vœux de santé et de joies personnelles comme professionnelles. Nous demeurons à vos côtés pour vous accompagner, vous conseiller et vous soutenir dans les délicates mais passionnantes missions qui sont les nôtres.

La présente note de communication récapitule des chapitres importants des mois à venir, tels que présentés aux directeurs lors des réunions de janvier.

Projet d'école

A consulter : <https://portail-metier.ac-rouen.fr/scolarite/orientation-affectation/projet-d-ecole-2020-2024-118174.kjsp?RH=PIA>

Le nouveau Projet d'Ecole entre en réflexion dès cette période, pour une application à partir de septembre 2021, jusqu'en 2024. C'est un outil essentiel qui est pensé par l'équipe pédagogique, au service des élèves et en fonction des caractéristiques locales. Il s'appuie sur le Projet Pédagogique Normand, lui-même décliné en projet académique eurois.



Pour penser et rédiger ce nouveau Projet d'Ecole, le Pôle Numérique de la DSDEN a créé une **application** adaptée aux 3 différentes étapes. Celle-ci est présentée en vidéo en suivant le lien ci-dessus.

Votre Projet d'Ecole s'appuiera sur chacun des **3 axes** du Projet Académique afin de dégager des objectifs issus de ce même projet. Chaque **objectif** se traduit ensuite en **levier(s)** décliné(s) en **actions**. Ces actions sont annualisées et ciblent une ou plusieurs classes. Elles se caractérisent par des critères d'évaluation prédéfinis. L'application numérique permet à chaque enseignant arrivant dans l'école de connaître les axes, les objectifs et l'historique du Projet d'Ecole pour ensuite se positionner sur des leviers, voire de les enrichir et les faire évoluer en nouvelles actions. Ces objectifs pourront évoluer au fil des années, pour s'adapter à l'actualité de l'école.

Les équipes consulteront leur propre **tableau de bord** de l'école pour dégager les problématiques et les axes de travail. Ce tableau de bord regroupe divers indicateurs propres à chaque école. Ils sont préexistants dans l'application ou définis par l'équipe et serviront à anticiper l'évaluation des actions choisies.

Les **RPI**, comme les écoles maternelles et élémentaires partenaires géographiquement dans un quartier ou une commune sont invitées à rédiger un **projet commun** dont les actions pourront être différentes.

De leur côté, les écoles de REP et REP+ actualisent leur **projet de réseau** qui englobe les projets de chaque école. L'application informatique aura un niveau spécifique, coordonné par Mme Rabiet, afin de faire la synthèse des positionnements (individuels et d'équipes) courant mars. Cette synthèse, rédigée avec les différents partenaires et directeurs d'écoles constituera le projet de réseau, lui-même décliné en actions spécifiques d'écoles, après validation en COPIL.

Chaque référent de la circonscription est mobilisé pour aider les équipes à formaliser leurs problématiques et leurs actions. M Guérin pourra vous apporter une aide technique à la prise en main de l'application.

Plan de prévention

A consulter : <https://portail-metier.ac-rouen.fr/scolarite/orientation-affectation/projet-d-ecole-2020-2024-118174.kjsp?RH=PIA>

Simultanément à la rédaction du Projet d'Ecole, chaque équipe devra renseigner le **Plan de Prévention** de l'école. Ce plan relativement à la circulaire 2013-100, établit les stratégies de chaque école quant au **climat scolaire et à la prévention du harcèlement scolaire**.

Comme pour le projet d'école, il s'agit d'abord d'identifier les besoins et les caractéristiques de son établissement puis de définir des axes de ce plan. Le plan de prévention de votre école devra comporter au moins 1 axe de travail et éventuellement des axes facultatifs (ex : justice scolaire, prévention, coéducation, etc.). Comme le Projet d'Ecole, ce plan sera soumis à l'IEN, pour avis, puis présenté au dernier Conseil d'Ecole de l'année.

Vous trouverez des pistes de réflexions ainsi que des ressources sur <http://blog.ac-rouen.fr/climat-scolaire-27/>.



Chaque école, indépendamment de sa caractéristique géographique (RPI, REP, REP+) **doit se doter de son propre plan de prévention**. Celui-ci pourra évoluer chaque année en fonction des nouveaux besoins identifiés par les enseignants.

Harcèlement scolaire

Consulter : <http://evreux3-circ.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article347>

Relativement à la loi du 26 juillet 2019, « *aucun élève ne doit subir, de la part d'autres élèves, des faits de harcèlement ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'apprentissage* ». La circonscription est dotée d'une équipe de référents « Veill'Eure » pour vous conseiller ou vous accompagner à faire face à une situation de harcèlement suspectée ou avérée dans votre école.

Il ne faut jamais minimiser ces signaux d'alerte et la réponse doit se trouver à plusieurs, avec l'appui de la circonscription qui est mobilisable systématiquement.

RASED

La note de communication n°3, de septembre 2020, avait défini les axes de travail du RASED pour les périodes 1 et 2. Les actions ciblaient prioritairement les élèves de cycle II, sur l'acquisition des fondamentaux. A cet égard, un travail de qualité a été accompli par les enseignants et les membres du RASED.

En réunion de pilotage, nous avons convenu que les missions du RASED pourront évoluer ainsi dans les périodes suivantes :

- Prévention auprès des élèves de **cycle I** : le RASED a une mission essentielle pour repérer les difficultés, conseiller les équipes et envisager des aides dans et hors de l'école. La priorité demeure **l'acquisition et la construction du langage**, telle que rappelée dans la note de service 2019-084 du 28 mai 2019. Le langage pour penser et communiquer est la pierre angulaire de tous les apprentissages qui suivront.

Dans ce contexte, et afin d'être plus souple et utile aux équipes, le **protocole OLC3** est dorénavant porté au niveau de chaque équipe, avec le RASED et la PMI, selon une cadence de synthèses propre à ses besoins. Mme Gomez reste la conseillère chargée de la coordination de ce dossier : <http://evreux3-circ.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article346> .

- Entrée dans le **cycle III** et orientation vers les EGPA : Les membres du RASED sont des personnes ressources auprès des enseignants qui repèrent les élèves dont les difficultés sont durables et nécessiteraient une adaptation scolaire, voire une orientation spécifique. Celle-ci doit être un projet construit par l'élève et sa famille, le plus tôt possible et impérativement formalisé en réunion d'équipe éducative en fin d'année de CM1. C'est pourquoi le RASED doit être interpellé dès la fin de CE2 et au cours de CM1 pour analyser les difficultés de ces élèves repérées par les enseignants.

Exercice PPMS

A consulter : <https://portail-metier.ac-rouen.fr/gestion-des-personnels/sante-et-securite-au-travail/mardi-16-fevrier-2021-exercice-ppms-risques-majeurs--275388.kjsp?RH=PIA>

Le 16 février 2021, à 10h00, les écoles procéderont à un exercice PPMS pour répondre à la simulation d'un accident de transport de matières dangereuses. L'exercice vise à tester l'alerte et la mise en sécurité des élèves. Afin de limiter le brassage, les élèves devront rester dans leur propre espace de travail pour la durée de l'exercice.

Cet exercice revêt une dimension éducative pour les élèves : il est donc l'occasion de séances pédagogiques sur l'alerte, l'information et sur la gestion des risques auxquels ils peuvent être exposés. Vous trouverez des informations dans le dossier pédagogique mis en ligne sur le lien ci-dessus. Les directeurs pourront se rapprocher de M Larivain pour préparer cet exercice, en faire l'analyse et actualiser la plateforme ESDS sur le Portail Métier.

Rythmes scolaires

A consulter : <https://www.ac-normandie.fr/nouvelle-organisation-du-temps-scolaire-eure-la-rentree-2020-122180>

La quasi-totalité des écoles de la circonscription doit renouveler la demande d'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2021. En effet, l'organisation sur 4 journées, dérogatoire, doit être renouvelée régulièrement (décret 2017-1108). Pour la rentrée, chaque commune concernée par cette échéance a trois options :

- Modifier les horaires des écoles de son territoire, tout en restant sur 4 jours.
- Modifier l'organisation de la semaine, pour revenir à 9 demi-journées.
- Conserver les horaires et jours actuels.



Dans les trois cas, **chaque commune** doit en faire la demande auprès du DASEN, via l'IEN, par un formulaire déjà adressé aux élus. Par ailleurs, **chaque Conseil d'Ecole** doit se prononcer sur l'organisation hebdomadaire (modifiée ou reconduite) par **un vote**. Le compte-rendu de ce vote doit être adressé à l'IEN. Les deux documents (demande de la collectivité et compte-rendu du Conseil d'Ecole) doivent me parvenir impérativement avant le **15 février 2021**.

Education Physique et Sportive

Le déficit d'activités, observé ces derniers mois, rappelle combien l'EPS est essentielle pour le développement physique, psychique, social et cognitif des élèves. Au-delà de l'aspect programmatique incontournable, la fixation des savoirs fondamentaux ne peut pas s'exonérer de séances régulières d'EPS, courtes et longues, réparties dans la semaine.

De nombreuses écoles sont déjà labélisées « Génération 2024 » et s'évertuent à tenir leurs engagements. Dans cette dynamique, et conformément à une politique sportive académique, chaque école est invitée à développer une stratégie sportive sur l'ensemble du parcours scolaire des élèves. Les deux priorités suivantes peuvent être ciblées : « Savoir nager » et « Savoir faire du vélo ».

Les enjeux sociaux, citoyens et de santé, portés par ces stratégies, peuvent s'inscrire dans la rédaction du futur Projet d'École. Une labellisation qui reconnaîtra l'engagement dans la durée, à l'échelle d'une école et avec un partenariat fort sera alors envisageable.

Par ailleurs, je vous rappelle la procédure pour tout intervenant extérieur <https://portail-metier.ac-rouen.fr/activites-pedagogiques/activites-eps/intervenants-externes-e-p-s-dossiers-et-imprimés-137801.kjsp?RH=PM-IEN-NATATION>

Actions culturelles et ADAGE

A consulter : <https://portail-metier.ac-rouen.fr/scolarite/adage-1er-degre/adage-1er-degre-265460.kjsp?RH=PIA>

A compter de cette année scolaire, les projets d'Education Artistique et Culturelle seront regroupés sous une application numérique nommée ADAGE, disponible depuis le Portail Métier (Aréna – scolarité 1^{er} degré) Tutoriel : <https://view.genial.ly/5df91573c0bcce0f4fd310a5/interactive-image-image-interactive>.

Cette application, ouverte aux directeurs, mais aussi aux enseignants « rédacteurs » de projets regroupe un annuaire de partenaires déjà recensés et a surtout pour objectif d'être le support des échanges entre l'école, l'IEN et la DIPEL pour la rédaction et le dépôt de projet artistiques. À tout moment, les utilisateurs pourront consulter l'avancée et l'historique des projets artistiques de l'école.

.....

En conclusion, je veux saluer le récent travail de l'équipe de circonscription, sur la Laïcité, consultable sur notre site <http://evreux3-circ.spip.ac-rouen.fr/>. L'objectif de ce travail est de recenser les actions menées par les équipes et d'apporter des ressources culturelles, didactiques et pédagogiques utiles à chaque enseignant pour faire vivre cette valeur républicaine fondamentale.

C'est une juste illustration des compétences de chacun, tant dans les écoles que dans l'équipe de circonscription. Ensemble nous avons encore plus de talents.